Ouverture des inscriptions "Aires éducatives"

publié le 27/05/2020

Descriptif :

Gestion participative d'un espace marin ou terrestre par des élèves de cycle 3.

Les Aires marines et terrestres éducatives permettent à des **élèves de cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème)** de s'approprier et de gérer de manière participative une portion de littoral, de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain… avec leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement.

La démarche AME est développée par l' Office français de la biodiversité depuis 2016 en métropole et dans les Outre-mer, sous l'impulsion et le suivi d'un comité de pilotage composé du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère des Outre-mer.
Depuis 2018, la démarche s'est élargie au milieu terrestre : les écoles qui ne se trouvent pas sur le littoral peuvent donc mettre en place des Aires terrestres éducatives.

Les labels "Aire marine Éducative" (AME) et « Aire terrestre éducative (ATE) » reconnaissent la mise en place d'une démarche éco-citoyenne qui met les élèves au cœur d'une réflexion collective sur la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel.

Le label se base sur le respect d'une méthodologie et d'une charte propres aux Aires éducatives (AME ou ATE), qui visent à mettre en œuvre les trois piliers des aires éducatives, démarche née en Polynésie française :

- **« Connaître »** : acquisition de connaissances scientifiques, empiriques et civiques sur le patrimoine naturel et culturel de la zone choisie
- **« Vivre »** : découverte du milieu et de ses acteurs
- **« Transmettre »** : transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé

Les inscriptions pour rejoindre la démarche « Aire marine éducative » ou « Aire terrestre éducative » pour l'année scolaire 2020/2021 sont ouvertes. L'inscription des projets auprès de l'OFB est un préalable obligatoire au dépôt d'une demande de labellisation qui interviendra à l'issue de la première année de projet, en juin 2021.

Les écoles peuvent déposer leur candidature jusqu'au 27 juin 2020 auprès de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Compte tenu du contexte sanitaire COVID-19, la coordination nationale étudiera, en fonction de la situation, la possibilité d'étendre la délai de dépôt des candidatures.

Présentation de la démarche Aires Éducatives

Téléchargez le livret Aires marines Éducatives :

Livret d'accompagnement pour la création d'une AME (PDF de 1.4 Mo)
Ouverture des inscriptions "Aires éducatives" - Année scolaire 2020/2021.

Téléchargez le livret Aires Terrestres Éducatives :

Livret d'accompagnement pour la création d'une ATE (PDF de 1.8 Mo)
Ouverture des inscriptions "Aires éducatives" - Année scolaire 2020/2021.

Contactez la cellule d'appui de l'Office français de la biodiversité :
Joséphine Lugand - Chargée de mission AME : josephine.lugand@ofb.gouv.fr
Audrey Vaché - Chargée de mission ATE : audrey.vache@ofb.gouv.fr
François Morisseau - Chef de projet Aires éducatives : francois.morisseau@ofb.gouv.fr

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.